



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2016/064

Genève, le 6 décembre 2016

CONCERNE:

### Nouvelles annexes CITES en vigueur après la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties

1. A sa 17<sup>e</sup> session, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 24 septembre au 4 octobre 2016, la Conférence des Parties a adopté des amendements aux Annexes I et II de la Convention. Ces amendements ont été communiqués aux Parties dans la notification n° 2016/063 du XX novembre 2016.
2. Les nouvelles annexes, révisées pour tenir compte de ces amendements ainsi que des changements résultant de l'adoption de nouvelles références normalisées de nomenclature, sont jointes à cette notification en format PDF. Elles sont également accessibles sur le site de la CITES à:

<http://www.cites.org/fra/app/2017/F-Appendices-2017-01-02.pdf>

Cette nouvelle version des Annexes comprend également des amendements à l'Annexe III résultant de l'inscription de certaines espèces à l'Annexe II et de nouvelles inscriptions à l'Annexe III communiquées aux Parties dans la notification n° 2016/056 du 5 octobre 2016.

3. Une version html des nouvelles annexes sera placée sur ce site de la CITES le 2 janvier 2017, date à laquelle elles entreront en vigueur.